

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

C. GIMEL

Les travaux de M. Hippolyte Passy sur la propriété foncière

Journal de la société statistique de Paris, tome 21 (1880), p. 220-223

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1880__21__220_0

© Société de statistique de Paris, 1880, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI.

LES TRAVAUX DE M. HIPPOLYTE PASSY SUR LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

J'ai lu avec une émotion qu'ont partagée tous les lecteurs de notre journal, le discours dans lequel M. Levasseur, au nom et comme président de l'Académie des sciences morales et politiques, a apprécié dans son ensemble la carrière scientifique et politique de M. Hipp. Passy, ainsi que l'hommage de vénération rendu à la mémoire du président d'honneur de notre Société par M. Loua, son secrétaire général. Après ces voix autorisées, je voudrais rappeler en quelques mots les services que cet homme éminent a rendus à la partie de la science qui s'occupe de la propriété foncière et dans laquelle il fut notre maître.

M. Passy n'a pas été un statisticien de profession. Économiste et homme d'État, il a fait de la statistique pour s'assurer de la justesse de ses opinions économiques et politiques. Provoqué par la discussion mémorable du projet de loi sur le droit d'aînesse et les substitutions, il publia, en 1826, son premier livre : *De l'Aristocratie considérée dans ses rapports avec les progrès de la civilisation*, où il cherchait à établir que, s'il a été des temps où la domination d'une aristocratie avait produit plus de bien que de mal, son existence est incompatible avec les exigences d'une civilisation avancée.

Il avait dit dans sa préface :

« Peut-être on s'étonnera de ne pas rencontrer ici un examen spécial de la question tant de fois agitée de la petite et de la grande propriété. D'autres temps me laisseront, j'espère, le loisir de tirer parti des matériaux que j'ai réunis afin d'éclaircir cette question. »

On peut dire que ce fut à réaliser cette espérance ou plutôt cette promesse, que M. Passy consacra ses travaux statistiques. Envoyé, en 1830, à la Chambre des députés par le collège de Louviers, et engagé dès lors dans les luttes absorbantes de la politique, rapporteur du budget en 1831, ministre du commerce en 1836, il

employa douze ans à mettre en œuvre ses matériaux. Il le fit en présentant, le 1^{er} septembre 1838, à l'Académie des sciences morales et politiques, où il venait d'être élu en remplacement de Talleyrand, son mémoire : *De la Division des héritages et de l'influence qu'elle exerce sur la distribution des richesses*. Après avoir constaté par l'histoire que si les lois de succession peuvent influencer sur le classement des fortunes, il ne leur est pas donné toutefois de les contenir ou de les ramener dans des limites communes; après avoir cherché dans l'inégale fécondité des mariages, dans la dissemblance des goûts et des penchants, dans la puissance d'extension inhérente à la richesse acquise, les causes d'inégalité des fortunes, l'auteur se demande si les partages successifs ne tendent pas à mettre plus de similitude dans les situations privées, à rapprocher peu à peu les distances qui séparent les diverses parties de la population. Interrogeant alors les relevés des cotes foncières pour apprécier la marche de la propriété immobilière, puis les déclarations de succession pour connaître la distribution de la richesse mobilière, il se résume ainsi : « Dans les vingt années qui ont précédé 1836, la population générale de la France s'est accrue de 14 p. 100; et comme dans le même laps de temps, la quantité des cotes foncières n'a grossi que de 8 p. 100, il est évident que le nombre des propriétaires, au lieu de croître dans la même mesure que le reste de la population, s'est resserré proportionnellement de 2 $\frac{1}{3}$ p. 100. En second lieu, la richesse mobilière s'est concentrée plus fortement encore que la richesse foncière. En 1823, il y avait 520 propriétaires sur 1,000 habitants : en 1836, il n'y en a que 477. La valeur moyenne des successions a été de :

- « 3,419 fr. en 1823
- « 3,589 fr. en 1833
- « 3,625 fr. en 1834
- « 3,647 fr. en 1835
- « 3,805 fr. en 1836

« Loin d'avoir amené plus d'égalité dans la distribution des richesses, les partages successifs ont laissé prévaloir les causes d'inégalité et un mouvement de concentration s'est effectué. La propriété s'est concentrée en même temps que l'aisance s'est plus généralement répandue. »

Ces conclusions étaient bien le complément du livre : *De l'Aristocratie*. En effet, démontrer que la propriété, loin de se morceler à l'infini, comme on l'avait annoncé, opère un mouvement de concentration, n'était-ce pas démontrer qu'il n'était pas besoin de recourir au rétablissement du droit d'aînesse et des substitutions pour arrêter l'émiettement des biens-fonds ?

Mais ce n'est pas tout. Il restait à répondre aux arguments que les partisans des projets de 1826 puisaient dans la prétendue supériorité de la grande culture. Non content d'avoir soutenu victorieusement le régime de nos lois successorales, fatigué aussi des cris d'alarme qui s'élevaient encore sur l'excessif morcellement du sol, le député de Louviers, qui, en 1841, avait exposé avec une rare précision, les *Changements survenus dans la situation agricole du département de l'Eure depuis l'année 1800*, reprit la question à sa véritable source, en présentant à l'Académie des sciences morales, les 24 août 1844 et 14 juin 1845, ses célèbres *Recherches sur les systèmes de culture et leur influence sur l'économie sociale*. Lorsqu'il les publia, il

les fit suivre d'un appendice où il reproduisait en les complétant, mais en les dégageant des considérations relatives à la fortune mobilière, ses recherches sur la répartition de la propriété territoriale et les progrès du morcellement en France.

En traitant de la *Division des héritages*, il avait pensé que le nombre des parcelles territoriales est un mauvais indice de la dissémination de la richesse immobilière, et il avait écarté cet élément d'information; mais en exposant plus spécialement, en 1845, les mouvements de la propriété foncière, il jugea nécessaire de ne pas le négliger; et pour cela, il mit en parallèle les résultats des premiers cadastres avec les cadastres renouvelés.

En fait de culture, M. Passy a démontré que dans l'état présent des connaissances et des pratiques rurales, c'est la petite culture qui, déduction faite des frais de production, réalise à surfaces et conditions égales le produit net le plus considérable; c'est la petite culture qui, en peuplant davantage les campagnes, non-seulement, ajoute le plus à la force que les États doivent à la densité de la population, mais encore développe et assure des débouchés aux produits dont la fabrication et l'échange stimulent la prospérité manufacturière.

Quant à la *répartition du sol*, l'auteur a été amené par un rapprochement entre les cotes foncières à différentes époques, à admettre qu'en 27 ans le nombre des propriétaires a augmenté de 14 p. 100; mais que la population s'étant accrue dans le même laps de temps de 18 p. 100, le nombre des propriétaires, au lieu de s'être multiplié démesurément, n'a pas même suivi le mouvement général et était, comparativement à la masse totale des habitants de la France, un peu moindre en 1842 qu'en 1815, et quant au *parcellaire*, que le nombre des parcelles n'avait subi en 32 ans que l'insignifiant accroissement de 1 $\frac{1}{2}$ p. 100.

C'était encore faire œuvre de statistique, mais de statistique élevée à la hauteur de la philosophie, que d'écrire parmi ces petits traités demandés, en 1848, par le chef du Pouvoir exécutif à l'Institut, celui qui expose les *Causes de l'inégalité des richesses* et qui combat avec la plus saine raison les doctrines du socialisme et du communisme.

Il ne m'appartient pas de parler du plus important des ouvrages de M. Passy, de celui consacré aux *Formes de Gouvernement*; mais je dois mentionner comme un de ses titres les meilleurs à l'estime et à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à la science, les discussions qu'il soutint à l'Institut, celle, par exemple, soulevée en 1846 par M. Bérenger (de la Drôme), relativement à l'effet de nos lois de succession, et surtout les rapports en si grand nombre présentés par lui à l'Académie des sciences morales, sur les questions les plus diverses de l'économie politique, rapports toujours pleins d'une vaste érudition, d'une critique sûre et bienveillante et inspirés par la plus sereine justice; rapports par lesquels il est resté, comme M. Levasseur a pu le dire avec raison, l'âme de son Académie.

La solution donnée par M. Hipp. Passy à la question si importante de la division de la propriété n'est pas, assurément, le dernier mot de la statistique. Des travaux postérieurs aux siens, basés sur des documents plus sûrs que ceux dont il disposait, lui ont montré — et il était le premier à le reconnaître — dans quelle mesure cette solution était susceptible d'amendement; mais ce que l'on ne saurait proclamer trop haut c'est que M. Passy est le publiciste qui, grâce à la sagacité de son esprit, a fait des documents alors existants l'usage le plus judicieux. Inspirées par le plus pur libéralisme, ses opinions en matière de propriété foncière et de mor-

cellement, ont fait autorité, en France, depuis cinquante ans. La science statistique, et particulièrement la statistique territoriale, le réclame comme son représentant le plus éminent durant le demi-siècle qui finit à 1880.

C. GIMEL.
